



# **DÉTAILS À PROPOS DES PERMIS ET STATIONNEMENTS**

**Cliquez sur le sujet qui vous intéresse pour obtenir directement le contenu.**

CONTRAVENTIONS : RESPECTEZ LES RÈGLEMENTS !.....	3
DÉPLACEMENTS ENTRE LES INSTALLATIONS.....	3
<i>Déplacements par autobus entre les installations</i> .....	3
MOTOS .....	3
PLANS DES STATIONNEMENTS .....	4
STATIONNEMENTS ALTERNATIFS.....	4
TYPE DE PERMIS .....	5
ZONES .....	7
ÉTÉ : SUSPENSION DU PERMIS POUR DÉPLACEMENT ACTIF (VÉLO, MARCHÉ, ETC.).....	7
GRATUIT : TRANSPORT EN COMMUN POUR SHERBROOKE .....	8
STATIONNEMENTS INCITATIFS ET NAVETTES.....	8
VÉHICULES ÉLECTRIQUES.....	9
QUESTIONS ET COMMENTAIRES .....	9
BOÎTE À IDÉES.....	10
QUESTIONS ET RÉPONSES .....	10

## **CONTRAVENTIONS : RESPECTEZ LES RÈGLEMENTS !**

Vous pourriez recevoir une contravention notamment si :

- votre permis est non payé ou non valide
- vous avez une vignette à gratter ou un disque de stationnement et qu'il n'est pas visible (accrochez-le au rétroviseur)
- le véhicule stationné n'est pas enregistré
- vous stationnez dans une zone non autorisée pour le permis
- vous stationnez dans une zone interdite
- vous utilisez deux espaces de stationnement (stationnez entre les lignes)
- le temps de stationnement alloué est expiré
- vous utilisez deux véhicules différents sur le même permis à l'intérieure de la même journée

## **DÉPLACEMENTS ENTRE LES INSTALLATIONS**

Les frais de stationnement entre les installations ne sont pas remboursés, à l'exception des intervenants accompagnant un usager à un rendez-vous, qui pourront utiliser les stationnements visiteurs.

Le personnel de la zone 2 ayant à se déplacer dans des installations de la zone 1 peut choisir de se prévaloir d'un permis supérieur correspondant à ses besoins.

Il est possible d'emprunter un permis E pour les déplacements entre les installations.

[Liste des endroits où des permis E sont disponibles en prêt.](#)

### **Déplacements par autobus entre les installations**

Tous les employés qui désirent se déplacer entre l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, l'Édifce Murray et l'Hôpital Fleurimont pourront monter à bord de la ligne 8 gratuitement. Et ce, peu importe le mode de transport que vous utilisez pour venir au travail! Il suffit de présenter votre carte d'employé au chauffeur et vous laisser conduire!

40 départs par jour entre ces installations.

## **MOTOS**

Vous détenez un permis de stationnement et vous souhaitez utiliser une motocyclette? Vous devez vous assurer que les renseignements concernant votre moto soient bien enregistrés dans votre dossier (marque, modèle, année, couleur et numéro de plaque d'immatriculation). Vous pouvez exceptionnellement inscrire une moto à titre de 3<sup>e</sup> véhicule en communiquant par écrit avec la SPAQ au support@spaq.com.

Il n'est plus requis de se procurer un collant. Il n'est pas permis d'utiliser les espaces sur rue près de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

## **PLANS DES STATIONNEMENTS**

Ces plans sont effectifs depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017. Les renseignements qui s'y trouvent ne reflètent pas nécessairement la signalisation actuelle.

- 300, rue King Est
- 375, rue Argyll
- 500, rue Murray
- 1200, rue King Est
- Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins
- Centre d'hébergement Saint-Joseph
- Centre de santé et de services sociaux de Memphrémagog
- Hôpital et centre d'hébergement D'Youville
- Hôpital de Lac-Mégantic
- Hôpital de Granby
- Hôpital Fleurimont et Hôtel-Dieu de Sherbrooke
- rue Camirand (50 et 95, rue Camirand ainsi que 356, rue King Ouest)

## **STATIONNEMENTS ALTERNATIFS**

Sherbrooke

---

### Près de l'édifice Murray et de l'Hôtel-Dieu

- Rue de la ville : 10<sup>e</sup> Avenue Sud selon signalisation
- Blue Mountain situé au 700, rue Woodward
- Fondation du CHUS située au 530, 10<sup>e</sup> Avenue Sud
- Fondation du CHUS située au 530, 10<sup>e</sup> Avenue Sud (espaces intérieurs). À noter que ce stationnement nécessite une carte d'accès, le nombre de places est limité. Les permis au coût de l'alternatif seront remises selon l'ordre d'arrivée. Veuillez remplir le *formulaire demande de permis dans les visiteurs de soir et de nuit CHUS*.

### Près du Complexe Saint-Vincent

- Bilboquet situé au 265, rue du Cégep  
À noter que ce stationnement nécessite une vignette particulière, le nombre de places est limité. Les vignettes au coût de l'alternatif seront remises selon l'ordre d'arrivée. Veuillez remplir le *formulaire demande de permis au Bilboquet*.
- Rue Papineau, à droite du 476 et face au Rembourseur Lacroix

## Près du site Olivier

### [Plan des stationnements alternatifs](#)

## Près des sites Camirand et Place Royale

- Stationnement municipal situé en bordure de la rue des Fusiliers
- Cigarerie située au bout de la rue Camirand.

À noter que ces stationnements nécessitent une vignette particulière, le nombre de places est limité. Les vignettes au coût de l'alternatif seront remises selon l'ordre d'arrivée. Veuillez remplir le *formulaire demande de permis à la Cigarerie*.

## Magog

---

### Près du CSSS de Magog

- Difco situé au 160, rue Principale Est

## Cowansville

---

### Près de l'Hôpital BMP / Édifice Chelsea

- Stationnement Lessard situé au 783, rue Principale

## Granby

---

### Près de l'Hôpital de Granby

- Stationnement situé au 288, rue Bourget Ouest (prenez note qu'il s'agit du seul emplacement disponible pour les détenteurs de permis E, G, R ou SP seulement, le permis AL/Z2 n'est pas accepté.)

## **TYPE DE PERMIS**

La signalisation dans les rues et sur les terrains du CIUSSS de l'Estrie - CHUS doit être respectée en tout temps.

**Stationnement incitatif (I)** : ce permis est valide dans les espaces de stationnements incitatifs de la zone 1. Il peut aussi être utilisé dans les espaces G (sauf les rues) de la zone 1 les fins de semaine et les jours fériés.

**Stationnement général zone 2 ou alternatif (AL-Z2) :** ce permis est valide dans tous les espaces de stationnement employés de la zone 2 ainsi que dans les stationnements alternatifs et incitatifs de la zone 1. Il peut aussi être utilisé dans les espaces G (sauf les rues) de la zone 1 les fins de semaine et les jours fériés.

**Stationnement épisodique (E) :** ce permis est valide dans tous les espaces de stationnement employés de la zone 2 ainsi que dans les stationnements alternatifs et incitatifs de la zone 1. Il peut aussi être utilisé dans les espaces G de la zone 1 pour les installations où il n'y a aucun stationnement alternatif ni incitatif ainsi que les fins de semaine et les jours fériés (sauf les rues). A l'Hôpital Fleurimont, il peut être utilisé dans les espaces G selon un horaire restreint de soir et de nuit en respectant la signalisation en place, à l'extérieur de ces heures, l'utilisation de la navette est requise.

**Stationnement général zone 1 (G) -** ce permis est valide dans tous les espaces généraux en zones 1 et 2, les stationnements alternatifs et les stationnements incitatifs. Le permis G donne accès aux espaces SP (dans l'ensemble des installations) et aux espaces visiteurs (pour le CHUS seulement) selon un horaire restreint soir-nuit, fins de semaine et jours fériés (sauf les rues), en respectant la signalisation en place. Pour obtenir une autorisation d'utiliser les espaces visiteurs de soir ou de nuit à l'Hôpital Fleurimont ou à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, veuillez remplir le *formulaire demande de permis dans les visiteurs de soir et de nuit CHUS*.

**Vous travaillez sur le quart de nuit, durant la semaine et devez effectuer du temps supplémentaire obligatoire non planifié et votre véhicule est stationné dans l'espace SP?**

**Quoi faire pour éviter un constat d'infraction en laissant votre véhicule stationné dans l'espace SP pour la durée de prolongation de votre quart de travail?**

- Avisez la SPAQ, du lundi au vendredi, à compter de 7 h, au 1 877-327-7727.
- Spécifiez votre nom, prénom, matricule, installation visée et numéro de plaque d'immatriculation.

Une autorisation spéciale, valide pour la journée, sera alors transmise aux patrouilleurs.

**Stationnement de proximité\* (SP) :** ce permis est valide dans tous les espaces de stationnement (zone 1, zone 2, alternatifs et incitatifs), dont ceux situés à proximité des principaux accès au bâtiment dans certaines installations. Il ne donne pas accès aux stationnements des visiteurs.

\*Comme le nombre d'espaces de stationnement est restreint, un ordre de priorité est prévu. Le personnel clinique, les médecins et les résidents offrant des soins directs aux usagers et ayant à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions entre installations ou à l'extérieur sont priorisés par ordre d'arrivée sur la liste d'attente. Par la suite, les autres demandes sont considérées également par ordre d'arrivée.

## **ZONES**

Afin de déterminer la tarification pour les visiteurs et la communauté interne, toutes les installations ont été classées en deux zones.

### **Zone 1**

- Toutes les installations situées à **Sherbrooke** et **Granby**
- **Cowansville** (Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins et Édifice Chelsea seulement)
- **CSSS de Memphrémagog**

**Consultez la liste des installations de la zone 1**

### **Zone 2**

Toutes les installations du Val-St-François, d'Asbestos, du Haut-St-François, du Granit, de Memphrémagog, de Coaticook, de La Pommeraie et de la Haute-Yamaska **non mentionnées dans la zone 1.**

**Consultez la liste des installations de la zone 2**

### Exceptions

Comme ces espaces de stationnement de l'établissement ne peuvent être délimités, les sites suivants sont gratuits pour les employés :

- CRDITED Atelier du Val-St-François
- CRDITED Centre de jour à East Angus
- CLSC de Sutton
- CLSC de Lac-Brome
- UMF La Pommeraie
- CLSC de Bromont

*Des options en mobilité durable!*

## **ÉTÉ : SUSPENSION DU PERMIS POUR DÉPLACEMENT ACTIF (VÉLO, MARCHÉ, ETC.)**

Afin de favoriser le transport actif (vélo, marche, etc.), il est possible de suspendre son permis de stationnement du début de la période de paie incluant le 15 mai jusqu'à la fin de la période de paie incluant le 15 septembre de chaque année. **Le permis doit être suspendu durant toute la période, il ne sera pas possible de se procurer un nouveau permis avant la fin de cette période.**

Pour l'année 2019-2020, vous pouvez suspendre votre permis du 12 mai au 28 septembre 2019.

### **Procédure :**

- Au plus tard le 1er mai : transmettre à la SPAQ, par courriel, le formulaire de demande de suspension du permis pour la période estivale.

## **GRATUIT : TRANSPORT EN COMMUN POUR SHERBROOKE**

Utilisez gratuitement le transport en commun de la Société de transport de Sherbrooke (STS)!

1. Procurez-vous une carte de la STS avec photo (10 \$) au bureau de la STS ou au Pharmaprix du Carrefour de l'Estrie.
2. Remplissez le formulaire de demande d'accès au service gratuit de la STS
3. Imprimez, signez et envoyez ce formulaire au Service de la comptabilité (comptabilitehf.chus@ssss.gouv.qc.ca) :
  - Hôpital Fleurimont : local 2617 entre 8 h et 16 h (819 346-1110, poste 14442)
  - Hôtel-Dieu de Sherbrooke : local 1319 entre 8 h et 16 h (819 346-1110, poste 23502)

\*Si vous utilisez ce service gratuit, vous ne pouvez pas détenir un permis de stationnement autre que le permis incitatif « I ».

Pour connaître les lignes, les horaires ou calculer votre itinéraire : [sts.qc.ca](http://sts.qc.ca)

## **STATIONNEMENTS INCITATIFS ET NAVETTES**

Tous les employés qui le désirent pourront utiliser les aires de stationnement à l'extérieur de nos terrains, c'est-à-dire les stationnements incitatifs. Le permis de stationnement incitatif est gratuit. Ces aires de stationnement sont desservies sans frais par des navettes express ou par le réseau de la STS.

**C'EST SIMPLE** : Vous laissez votre voiture dans les espaces réservés et vous présentez votre carte d'employé\* pour monter à bord. Les employés et les étudiants de la FMSS peuvent aussi utiliser ce service gratuitement, sur présentation de leur carte d'employé ou d'étudiant.

### **LOCALISATION DES AIRES DE STATIONNEMENT INCITATIFS POUR L'HÔPITAL FLEURIMONT**

- Stationnement des Galeries Quatre Saisons (desservi par les lignes 7 et 8)
- Stationnement de l'IGA Extra près de Rock Forest (desservi par les navettes express 49 et 54)
- Stationnement Northrop-Frye – magasin L'Aubainerie (desservi par la navette express 54)
- Centre Julien-Ducharme – arrêt de bus de la rue Brûlotte (desservi par la ligne 22)

### **POUR LES ÉDIFICES ARGYLL, CRDITED, ST-JOSEPH, QUEEN, ST-VINCENT, HÔTEL-DIEU ET ÉDIFICE MURRAY**

- Stationnement du IGA Extra près de Rock Forest (desservi par les navettes express 49\* et 54)
- Stationnement Northrop-Frye – magasin l'Aubainerie (desservi par la navette express 49\*)



Pour le personnel travaillant la fin de semaine et les jours fériés, comme le service de la STS est non disponible, vous pouvez avoir un accès sans frais aux espaces généraux de la zone 1 (sauf les rues) lorsque vous travaillez durant ces journées avec votre permis (I).

Pour connaître les horaires des bus et des navettes : [sts.qc.ca](http://sts.qc.ca).

Consultez la carte partenariat STS - CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

\* Pour obtenir une carte d'employé, si vous n'en détenez pas :

- Faire parvenir votre demande à [carte.tcr05@sss.gouv.qc.ca](mailto:carte.tcr05@sss.gouv.qc.ca) ou encore par téléphone au 819 346-1110, poste 18067;
- Fournir votre numéro d'employé, le nom de votre ex-établissement (avant la création du CIUSSS de l'Estrie - CHUS) duquel vous recevez votre relevé de paie;
- Faire parvenir votre photo par courriel ou vous présenter au Service des ressources humaines de l'Hôpital Fleurimont les lundis ou jeudis entre 8 h et 16 h (le bureau est fermé entre 12 h et 13 h);
- Prévoir un délai maximal de 48 heures.

## **VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Plusieurs bornes de recharges destinées à la flotte automobile et aux employés ont été installées dans nos différentes installations. Il est maintenant possible de voyager à travers les installations en mode électrique!

Pour vous brancher :

1. Vous devez détenir une carte « FLO » ou CIRCUIT ÉLECTRIQUE » et fournir le numéro de la carte
2. Vous devez remplir le formulaire de demande d'accès aux bornes de recharge
3. Vous devez avoir un permis de stationnement valide :

Zone 1 : G ou SP

Zone 2 : AL-Z2, G ou SP

Voir le fichier des types de permis par installation pour savoir dans quelles installations les bornes sont situées

## **QUESTIONS ET COMMENTAIRES**

**Pour toute question concernant les permis de stationnement, veuillez communiquer avec la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ)**

Par téléphone : 1 877 327-7727

Par courriel : [support@spaq.com](mailto:support@spaq.com)

Par la poste : SPAQ - Service à la clientèle - 965, Place d'Youville, Québec (Québec) G1R 3P1

## **BOÎTE À IDÉES**

Vous souhaitez exprimer une idée, soulever un problème, manifester une insatisfaction ou proposer des solutions pour améliorer l'accessibilité, la sécurité, l'efficacité et la continuité des services en lien avec le parc de stationnement, écrivez à [stationnement.boiteaidees.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:stationnement.boiteaidees.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca).

### **Foire aux questions**

## **QUESTIONS ET RÉPONSES**

### *Suis-je obligé de me procurer un permis de stationnement?*

Non. Mais tout employé qui désire utiliser le stationnement doit se procurer un permis à cet effet.

### *Quel type de permis choisir?*

Les membres de la communauté interne doivent choisir le type de permis correspondant à leur besoin. Le tableau des types de stationnement par installation donne des explications sur les types de permis disponibles et les zones auxquelles chaque permis donne accès.

### *Quelles sont les heures qui sont considérées comme des heures travaillées pour la déduction à la source des employés du CIUSSS de l'Estrie - CHUS?*

Ce sont toutes les heures de présence au travail (incluant les heures de formation) ainsi que les heures de vacances. Sont exclues du calcul les heures d'absence, soit pour maladie ou congés autres que pour vacances. Un montant maximal est prévu par période de paie, ainsi qu'un montant annuel maximal, pour chaque permis. Il est atteint après 21 heures travaillées par semaine.

### *Comment fonctionne le renouvellement automatique?*

Le renouvellement se fait automatiquement, à moins d'un avis contraire de la part de l'employé. La tarification peut être ajustée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel conformément à la Politique de gestion du parc de stationnement et de mobilité durable.

### *Je possède une moto et j'utilise le stationnement uniquement en été, ai-je besoin de me procurer un permis?*

Oui. Tout véhicule stationné sur les terrains de l'établissement doit détenir un permis de stationnement valide, émis par l'établissement, à l'exception des bicyclettes et des véhicules d'urgence. Les motos doivent être stationnées dans un espace pour voiture de la zone autorisée au type de permis du détenteur ou dans une zone spécifique pour les motos. Il n'est pas permis d'utiliser les espaces sur rue près de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

*Je quitterai en congé de maternité ou en congé de maladie en cours d'année, devrai-je payer la totalité du permis?*

Comme le paiement se fait à l'heure travaillée, les prélèvements cesseront lorsque vous n'aurez plus d'heures « travaillées » au relevé de paie. Vous n'aurez aucune action à poser.

*Je souhaite utiliser le transport en commun à Sherbrooke mais il arrive que je travaille le week-end ou les congés fériés, alors que le transport en commun n'est pas disponible.*

*Quelles sont mes options?*

Si vous souhaitez utiliser les stationnements incitatifs et la navette, vous devez vous procurer un permis « I-incitatif », qui vous permettra de vous stationner dans les stationnements incitatifs et d'utiliser la navette vers votre lieu de travail, si celui-ci est desservi par la navette. Votre permis incitatif vous permettra aussi d'utiliser les espaces « G » le week-end et les jours congés fériés, lorsque la navette n'est pas en fonction. Le permis « I » est disponible par le formulaire de demande de permis et il est gratuit.

Si vous souhaitez adhérer au programme employeur de la STS pour bénéficier du transport en commun à partir des circuits d'autobus « réguliers », vous devez vous inscrire au programme (voir modalités sur intranet) et un permis « I-incitatif » vous sera acheminé automatiquement. Celui-ci pourra être utilisé dans les espaces « G » le week-end et les jours fériés, puisque le transport en commun fonctionne selon un horaire restreint.

## **Annexe 1**

Liste des réceptions où des vignettes  
à gratter « E » sont disponibles  
(à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019)

## Liste des réceptions où des vignettes à gratter « E » sont disponibles

(à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019)

**Vous devez présenter votre carte d'employé**

RLS	Installation	Adresse	Horaires *	Téléphone
Sherbrooke	CRDITED - Atelier et centre d'activités de jour Sherbrooke - Prospect	1621, rue Prospect Sherbrooke (Québec) J1J 1K4	Lundi au vendredi de 8 h à 15 h 30	819 346-8471, poste 0
Sherbrooke	CRDE - Centre Jean-Patrice-Chiasson	1930, rue King Ouest Sherbrooke (Québec) J1J 2E2	Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30	819 821-2500, poste 0
Sherbrooke	Centre de réadaptation de l'Estrie	300, rue King Ouest Sherbrooke (Québec) J1H 1R3	Dimanche au lundi de 8 h à 16 h	Poste 43000
Sherbrooke	CLSC et centre de services ambulatoires Belvédère	1095, rue Belvédère Sud Sherbrooke (Québec) J1H 4C6	Dimanche au lundi de 7 h 30 à 21 h	Poste 45000
Sherbrooke	Hôpital et centre d'hébergement Argyll	375, rue Argyll Sherbrooke (Québec) J1J 3H5	Dimanche au lundi 7 h 30 à 22 h	Poste 46000
Sherbrooke	Édifice Murray	500, rue Murray Sherbrooke (Québec) J1G 2K6	Lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h	Poste 47000
Sherbrooke	CLSC Camirand (50)	50, rue Camirand Sherbrooke (Québec) J1H 4J5	Lundi au vendredi de 8 h à 20 h 30	Poste 48000
Sherbrooke	Centre d'hébergement St-Vincent	300, rue King Est Sherbrooke (Québec) J1G 1B1	Dimanche au lundi de 7 h 30 à 21 h	Poste 41000
Sherbrooke	CLSC King Est	1200, rue King Est Sherbrooke (Québec) J1G 1E4	Lundi au vendredi de 8 h à 21 h	Poste 44000
Sherbrooke	Centre d'hébergement Saint-Joseph	611, boulevard Queen-Victoria Nord Sherbrooke (Québec) J1H 3R6	Dimanche au lundi de 7 h 30 à 1h	Poste 42000
Memphrémagog	CSSS de Memphrémagog (poste de sécurité)	50, rue Saint-Patrice Est Magog (Québec) J1X 3X3	Dimanche au lundi 24 h sur 24	819 843-2572, poste 2007
Haute-Yamaska	Hôpital de Granby	205, boulevard Leclerc Ouest Granby (Québec) J2G 1T7	Dimanche au lundi 24 h sur 24	Poste 62553
Coaticook	CSSS de la MRC-de-Coaticook	138, rue Jeanne-Mance Coaticook (Québec) J1A 1W3	Dimanche au lundi de 7 h 30 à 23 h	Poste 57301
Asbestos	Hôpital, CLSC et centre d'hébergement d'Asbestos	475, 3e Avenue Asbestos (Québec) J1T 1X6	Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30	Poste 39400
Granit	CSSS du Granit - Point de service de Lac-Mégantic	3569, rue Laval Lac-Mégantic (Québec) G6B 1A5	Lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30	819 583-0330, poste 2239
Pommerai	Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (sécurité)	950, rue Principale Cowansville (Québec) J2K 1K3	Dimanche au lundi 24 h sur 24	Poste 35129
Sherbrooke	Hôtel-Dieu de Sherbrooke (sécurité)	580, rue Bowen Sud Sherbrooke (Québec) J1G 2E8	Dimanche au lundi 24 h sur 24	Poste 21013
Sherbrooke	Hôpital Fleurimont (sécurité)	3001, 12e Avenue Nord Sherbrooke (Québec) J1H 5N4	Dimanche au lundi 24 h sur 24	Poste 14121
Sherbrooke	Centre administratif Queen-Victoria	594, boul. Queen-Victoria Sherbrooke (Québec) J1H 3R7	Lundi au vendredi de 8 h à 16 h	Poste 51318
Sherbrooke	CJE - Point de service Sherbrooke (Dufferin)	340, rue Dufferin Sherbrooke (Québec) J1H 4M7	Lundi au vendredi de 8 h à 17 h	Poste 52000
Sherbrooke	CJE - Point de service Val-du-Lac	8475, chemin Blanchette Sherbrooke (Québec) J1N 3A3	Lundi au vendredi de 8 h à 16 h	Poste 53000
Granit	CJE - Point de service Granit	6435, rue Notre-Dame Lac-Mégantic (Québec) G6B 2M9		819 583-0407
Memphrémagog	CSSS de Memphrémagog - Point de service de Stanstead	435, rue Dufferin Stanstead (Québec) J0B 3E2	Lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30	819 876-7521, poste 0
Val Saint-François	CLSC - Centre d'hébergement de Valcourt	1150, rue Champlain Valcourt (Québec) J0E 2L0	Lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30	819 542-2777, poste 55300
Val Saint-François	CLSC - Urgence mineure - Centre d'hébergement de Windsor	23, rue Ambroise-Dearden Windsor (Québec) J1S 1G8	Lundi au vendredi de 7 h à 20 h Fin de semaine de 8 h à 15 h	819 542-2777, poste 55200
Val Saint-François	CLSC de Richmond	110, rue Barlow Richmond (Québec) J0B 2H0	Lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30	819 542-2777, poste 55400
Val Saint-François	Centre d'hébergement de Richmond	980, rue McGauran Richmond (Québec) J0B 2H0	Lundi au vendredi de 8 h à 16 h	819 542-2777, poste 55126
Memphrémagog	CRDITED - Centre d'activités de jour de Mansonville	282, rue Principale Potton (Québec) J0E 1X0	Lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30	450 292-3376
Coaticook	CRDITED - Centre d'activités de jour de Dixville	301, rue Saint-Alexandre Dixville (Québec) J0B 1P9	Dimanche au lundi 24 h sur 24	819 346-8471, poste 700
Haut-Saint-François	CLSC de Cookshire	700, rue Craig Nord Cookshire-Eaton (Québec) J0B 1M0	Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30	Poste 38200
Haut-Saint-François	CLSC d'East Angus	149, rue Kennedy East Angus (Québec) J0B 1R0	Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30	Poste 38300
Haut-Saint-François	Centre multiservices de santé et de services sociaux d'East Angus	110, rue Lafontaine East Angus (Québec) J0B 1R0	Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30	Poste 38500
Haut-Saint-François	CLSC de Weedon	460, 2e Avenue Weedon (Québec) J0B 3J0	Lundi au vendredi de 8 h 15 à 16 h 30	Poste 38100
Haut-Saint-François	Centre d'hébergement de Weedon	245, rue Saint-Janvier Weedon (Québec) J0B 3J0	Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30	Poste 38700

\* Il n'y a pas toujours de remplaçant aux postes de réceptions aux heures de repas. S'il vous plaît, veuillez appeler avant de vous déplacer.